

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 99 (1954)
Heft: 11

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Major Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50
Prix du numéro : Fr. 1.50

Etat-Major XII

Missions extérieures

(Suite et fin)

Les officiers faisant partie d'un état-major peuvent être chargés par le chef auquel ils sont attachés de missions extérieures à cet état-major. Ces missions sont de pratique courante. Elles mettent en action un grand nombre de qualités et exigent une grande activité intellectuelle et physique. Les ignorer laisserait une lacune dans toute étude consacrée aux problèmes d'état-major¹, bien que l'on puisse se demander si leur nombre ne diminuera pas fortement eu égard aux facilités que les chefs ont de se déplacer. Evidemment, rien ne peut remplacer l'action personnelle de l'homme investi d'autorité ; mais en raison même des responsabilités qui pèsent sur sa tête, il a besoin de tous ses moyens et ne doit pas succomber à la fatigue. Ses déplacements seront rares et ne pourraient d'ailleurs le mener partout. Ainsi le chef qui doit se renseigner directement ou faire sentir son action

¹ *Revue Militaire suisse*: Janvier, février, mars, avril, août, octobre, novembre décembre 1953. - Mai, juin, septembre 1954.